

Analyse en bref

Aperçu du secteur bancaire au Canada : comprendre le revenu dans le contexte des exigences réglementaires et de la résilience

par Marisa McGillivray

Date de diffusion : le 21 septembre 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Remerciements

L'auteure tient à remercier Alexandre Fortier-Labonté, dont les points de vue et les commentaires ont grandement contribué à la réalisation de ce travail.

Table des matières

Remerciements.....	3
Aperçu du contexte réglementaire et de la structure de classification	5
L'essentiel des recettes des banques vient des revenus tirés des prêts et des activités liées à l'investissement, contrebalancé par les dotations aux pertes de crédit	5
Le bénéfice net avant impôts a diminué pendant la pandémie, mais il est demeuré positif dans tous les cas	7
Les rendements des prêts, les coûts des dépôts et la croissance du bilan stimulent le revenu net d'intérêts	8
Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts ont enregistré une hausse.....	9
L'encours total de dépôts et de prêts a augmenté depuis 2020, en partie en raison des habitudes de consommation, des mesures de relance économique et de l'appréciation des éléments d'actif.....	11
Les activités liées à la négociation et les frais de service génèrent des revenus autres que d'intérêts	13
Les dotations et les provisions pour pertes de crédit augmentent avec le risque, la plupart des dotations concernent des prêts non hypothécaires.....	14
Le risque lié à la pandémie en 2020 et l'incertitude au sujet des tarifs ont poussé les banques à augmenter leurs dotations aux pertes de crédit, car les ménages étaient assujettis à des limites	15
Les banques surveillent de près les défauts de paiement, puisqu'ils constituent un signal précoce de l'évolution des risques de crédit	17
Les seuils réglementaires minimaux applicables aux prêts hypothécaires contribuent à limiter les arriérés.....	18
Les banques sont tenues de maintenir un certain ratio de fonds propres de qualité et l'adéquation des liquidités pour faire face à la volatilité à court et à long terme	19
Le rendement d'une société ouverte peut être mesuré au moyen du cours des actions, et le versement des dividendes ainsi que les rachats d'actions peuvent influencer sur ses revenus	21
Le secteur bancaire canadien est légèrement plus consolidé et demeure bien placé pour résister à une période de tensions économiques	21
Annexe A Évolution du taux d'intérêt de référence.....	23
Annexe B Descriptions des données.....	24

Aperçu du secteur bancaire au Canada : comprendre le revenu dans le contexte des exigences réglementaires et de la résilience

par Marisa McGillivray

Aperçu du contexte réglementaire et de la structure de classification

Au Canada, la *Loi sur les banques* est le principal instrument législatif régissant les banques et les coopératives de crédit fédérales¹. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) réglemente les banques, ainsi que d'autres institutions financières, pour assurer la stabilité du système financier. Dans le but de protéger les consommateurs, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) offre une assurance-dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie², et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) aide à renforcer la littératie financière des Canadiens³. Bien qu'elle ne soit pas un organisme gouvernemental ou un organisme de réglementation, la Banque du Canada joue également un rôle clé en appuyant les banques et agit à titre de prêteur de dernier ressort⁴. Ensemble, le BSIF, la SADC, l'ACFC, la Banque du Canada et le ministère des Finances du Canada forment le Comité de surveillance des institutions financières chargé d'assurer la surveillance du système financier canadien⁵. Bon nombre des normes et de règlements dont il est question dans le présent document n'ont pas été établis uniquement par les organes directeurs susmentionnés. Dans de nombreux cas, les cadres reflètent des normes et des règlements établis à l'échelle internationale ou sont dérivés de ces normes, comme Bâle III et les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le présent document portera sur les banques de l'annexe 1, qui sont des banques canadiennes autorisées en vertu de la *Loi sur les banques* à accepter des dépôts pouvant être admissibles à l'assurance-dépôts de la SADC. Par défaut, le document mettra également l'accent sur les banques d'importance systémique intérieure⁶ (BISI), qui sont les six plus grandes banques au Canada, souvent appelées les « six grandes banques ». Le document reposera principalement les données tirées du Relevé trimestriel des états financiers⁷ (RTEF), commençant le premier trimestre de 2020 pour le secteur des activités bancaires et autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts. Le RTEF fournit des données servant à mesurer la situation financière et le rendement des entreprises constituées en société par agrégation des industries⁸. Pour fournir plus de contexte, le document se fondera également sur les données du BSIF⁹ et de la Banque du Canada, s'il y a lieu, entre autres sources.

Au quatrième trimestre de 2025, les six grandes banques¹⁰ détenaient 93,4 % de l'actif total du secteur des activités bancaires et autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts. Compte tenu de leur grande part, les termes « banques » et « secteur bancaire canadien » sont utilisés de façon interchangeable avec « les six grandes banques », malgré la présence d'autres banques et institutions de dépôt au sein de ce secteur.

L'essentiel des recettes des banques vient des revenus tirés des prêts et des activités liées à l'investissement, contrebalancé par les dotations aux pertes de crédit

Les banques génèrent des revenus au moyen de deux grandes catégories : le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts. Le revenu net d'intérêts est la différence entre le revenu produit par les prêts, les valeurs

1. [Banques et coopératives de crédit fédérales — Canada.ca](#)

2. [Ce qui est protégé — SADC](#)

3. [Agence de la consommation en matière financière du Canada — Canada.ca](#)

4. [Prêteur de dernier ressort — Banque du Canada](#)

5. [Comité de surveillance des institutions financières — Bureau du surintendant des institutions financières](#)

6. [Banques d'importance systémique — Bureau du surintendant des institutions financières](#)

7. Le Relevé trimestriel des états financiers (RTEF) est une enquête. Les données sont publiées en fonction d'un trimestre civil, ce qui signifie que les données bancaires incluses dans le RTEF accuseront un retard d'un trimestre par rapport aux autres sources de données.

8. Données non désaisonnalisées.

9. Les six grandes banques suivent une fin d'exercice en octobre, ce qui signifie que leur premier trimestre va de novembre à janvier lorsque l'on fait référence aux données du Bureau du surintendant des institutions financières ou aux états financiers publics.

10. Pour faciliter la comparaison, le groupe des « six grandes banques » inclut HSBC avant son rachat par la Banque Royale du Canada. [Le gouvernement du Canada approuve l'acquisition de la Banque HSBC Canada par la Banque Royale du Canada sous réserve de conditions - Canada.ca](#)

mobilières et les investissements, contrebalancé par les charges d'intérêts payées sur les dépôts. Il s'agit des intérêts gagnés sur l'actif moins les intérêts payés sur le passif; dans ce calcul, les prêts et les marges de crédit, comme les hypothèques et les cartes de crédit, sont des éléments d'actif, tandis que les dépôts, entre autres obligations, sont des éléments du passif. Le revenu net d'intérêts tend à augmenter lorsque l'encours de prêts augmente, lorsque la répartition moyenne des produits passe à des produits à frais plus élevés, lorsque les frais sont en hausse ou lorsque la marge augmente. Les tendances du taux directeur¹¹ ont une incidence sur les intérêts appliqués aux prêts et les intérêts payés sur les dépôts, ce qui en fait un déterminant clé de l'ampleur des revenus et des dépenses dans le revenu net d'intérêts. Il convient de noter que la tarification des prêts hypothécaires à taux fixe est étroitement liée aux rendements obligataires du gouvernement du Canada, ce qui signifie que les variations dans la courbe des taux peuvent avoir une incidence sur le revenu net d'intérêts¹².

Les revenus autres que d'intérêts, qui comprennent les revenus de la gestion de patrimoine et des services bancaires d'investissement, les revenus des marchés financiers, les commissions et les revenus provenant des frais, contribuent aussi grandement au revenu total. D'autres éléments y contribuent également à plus petite échelle, comme les activités d'assurance qui varient d'une banque à l'autre et qui seront en grande partie omises de cette analyse ou incluses dans la catégorie autre. Les revenus autres que d'intérêts tendent à augmenter lorsque les marchés des obligations financières et des actions se portent bien, mais ils peuvent également augmenter en période de volatilité, surtout si le volume des opérations est élevé. Une hausse des frais bancaires et des frais pour les cartes des consommateurs accroît également les revenus autres que d'intérêts; toutefois, ils représentent une part beaucoup plus petite de cette catégorie.

Contrairement au revenu net d'intérêts, les revenus autres que d'intérêts ne sont pas directement déduits des dépenses connexes. En règle générale, l'état des résultats découle du revenu net d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts moins les frais autres que d'intérêts. Les frais autres que d'intérêts sont tous les autres frais liés à l'exploitation, ce qui comprend les dépenses relatives au personnel, telles que les salaires, les commissions et les avantages sociaux, ainsi que les dépenses d'exploitation générales, comme la technologie de l'information, la commercialisation, le loyer et l'équipement.

L'état des résultats type¹³ d'une banque¹⁴ commence par les intérêts gagnés sur les prêts et les valeurs mobilières déduction faite des intérêts payés sur les dépôts, ce qui donne un revenu net d'intérêts. Le revenu net d'intérêts est ajusté pour tenir compte des pertes de crédit par réduction de valeur, synonyme de dotation aux provisions. Une fois le revenu net d'intérêts comptabilisé, les banques ajoutent des revenus autres que d'intérêts, comme les revenus de négociation, les commissions et les revenus provenant de services tarifés pour obtenir le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts¹⁵. Les frais autres que d'intérêts, comme les salaires et la publicité, sont soustraits afin que l'on obtienne le bénéfice net avant impôts (BNAI). Le présent document ne tient pas compte des répercussions fiscales; toutefois, l'impôt sur le revenu des sociétés est appliqué après le BNAI pour que l'on arrive au revenu net¹⁶.

11. [Le taux directeur expliqué — Banque du Canada](#)

12. [Pourquoi les taux hypothécaires fixes ne reflètent pas toujours les décisions de la BdC](#)

13. Les banques génèrent des revenus différemment des autres entreprises, qui vendent des biens matériels, par exemple, et détiennent des stocks. Cette différence se reflète dans un état des résultats type d'une banque au Canada.

14. [Sociétés de prêt — P3 — État consolidé des revenus, bénéfices non répartis et AERE \(Actif\) — Portail du gouvernement ouvert](#)

15. Nous faisons référence au revenu net d'intérêts, qui est « net » des dépenses connexes, tandis que les revenus autres que d'intérêts ne sont généralement pas déduits directement des dépenses.

16. Pour arriver à un revenu net, il faut tenir compte de nombreux autres éléments. Il s'agit d'un exemple général qui vise non pas à refléter chaque composante individuelle dans l'état, mais bien à donner une vue d'ensemble des flux de revenus.

Tableau 1
Compte de résultat – Format général

Revenu d'intérêt et dividendes
Dépôts et valeurs mobilières
Prêts hypothécaires et non hypothécaires
Charges d'intérêts
Dépôts à vue et dépôts à terme
Revenu net d'intérêts = revenu d'intérêts et dividendes - charges d'intérêts
Charge de créances douteuses (provisions)
Revenu net d'intérêts après imputation des charge de créances douteuses = produits nets d'intérêts - charge de créances douteuses
Revenu de négociation
Autres revenus (placements, commissions, frais, assurance)
Total des revenus autres que d'intérêts
Revenu net d'intérêts et autres revenus = revenu net d'intérêts après imputation des dotations aux provisions pour pertes de crédit - total des revenu autres que d'intérêts
Total des frais autres que d'intérêts
Salaires, caisses de retraite et autres avantages sociaux
Locaux et matériel
Autres dépenses (publicité et opérations)
Total des frais autres que d'intérêts
Bénéfice net avant impôts (BNAI) = revenu net d'intérêts et autres revenus - total des frais autres que d'intérêts

Source : Relevé trimestriel des états financiers, Bureau du surintendant des institutions financières.

Pour les banques et les établissements de crédit, les pertes de crédit constituent un déterminant clé du revenu total. Lorsqu'ils prêtent de l'argent, les emprunteurs ne le remboursent pas toujours en totalité, et divers types de prêts comportent des niveaux de risque variables. Les banques tiennent compte des défauts de paiement et estiment le montant qu'elles s'attendent à perdre en établissant des dotations. Dans l'état du résultat, les dotations aux provisions pour pertes de crédit figurent comme une compensation aux revenus, ce qui réduit le revenu.

Le bénéfice net avant impôts a diminué pendant la pandémie, mais il est demeuré positif dans tous les cas

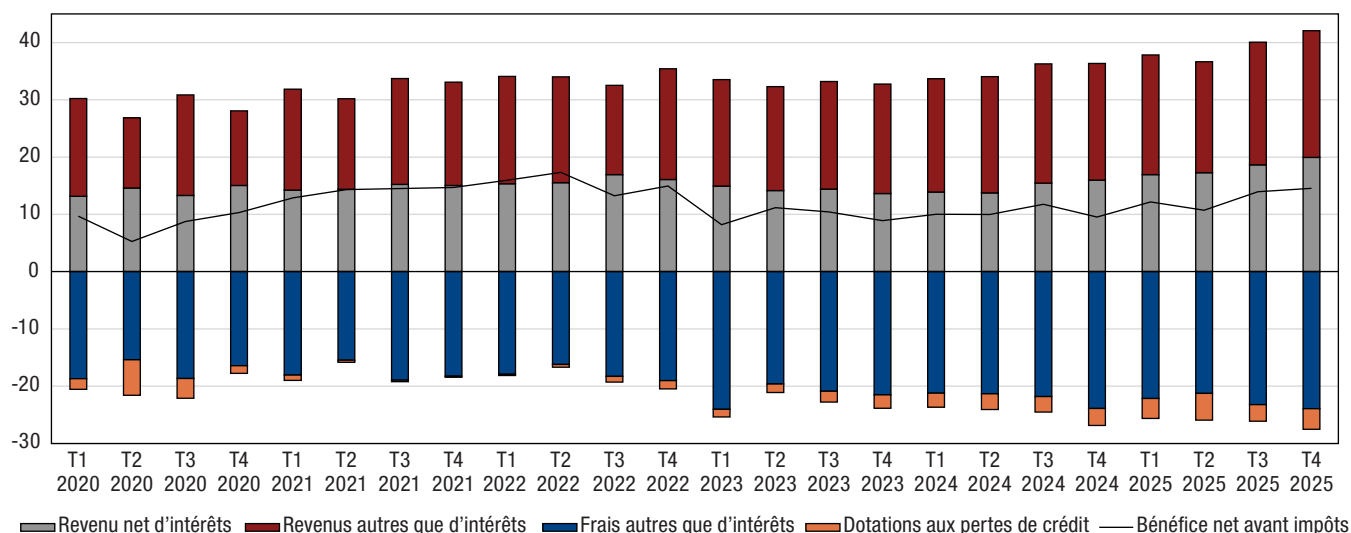
Le BNAI a diminué au deuxième trimestre de 2020, en raison d'une baisse considérable des revenus autres que d'intérêts ainsi que des dotations aux pertes de crédit plus élevées découlant de la pandémie de COVID-19, alors que les marchés économiques se contractaient. Au fur et à mesure que les conditions du marché se sont normalisées et que les volumes des opérations ont augmenté, les revenus autres que d'intérêts ont commencé à afficher une tendance à la hausse, enregistrant un rendement plus solide en 2024 et en 2025. Le BNAI a été le plus élevé en 2022, surtout en raison de l'effet combiné du revenu net d'intérêts plus élevé, de la stabilisation des revenus autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit moins élevées. En 2022, les prix des maisons ont atteint des sommets records, en partie à cause d'une combinaison de faibles taux d'intérêt et de forte demande. Le taux directeur s'est maintenu à 0,25 % de mars 2020 à mars 2022, puis un cycle de resserrement rapide a commencé et les taux ont rapidement augmenté pour atteindre 5,0 % en juillet 2023. Le revenu net d'intérêts a augmenté à mesure que les taux d'intérêt augmentaient; cependant, le revenu net d'intérêts a commencé à plafonner avant que le taux d'intérêt n'atteigne son sommet de 5,0 %¹⁷. En général, les frais autres que d'intérêts, principalement attribuables aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux, ont augmenté depuis 2020.

17. [Taux directeur — Banque du Canada](#)

Graphique 1

Ventilation du bénéfice net avant impôts

en milliards de dollars canadiens



Source : Relevé trimestriel des états financiers, calculs de l'auteur.

Les rendements des prêts, les coûts des dépôts et la croissance du bilan stimulent le revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts peut être ventilé en revenus d'intérêts sur prêts compensés par les intérêts payés (charges) sur les dépôts et les valeurs mobilières. Les dépôts sont constitués d'espèces, de comptes d'épargne et de chèques, de dépôts à terme, comme des certificats de placement garanti (CPG), de valeurs mobilières, comme des obligations d'État, ainsi que de dettes et d'actions de sociétés. La banque verse aux particuliers, aux entreprises, aux gouvernements et aux institutions de dépôts¹⁸ un pourcentage sur leurs dépôts, qui correspond aux charges d'intérêts nettes. En général, un compte d'épargne (dépôt à vue) dans lequel on peut retirer des fonds en tout temps offrirait un taux inférieur à celui d'un CPG (dépôt à terme fixe) qui est immobilisé pendant une durée déterminée. Les dépôts à terme fixe représentent la majorité des charges d'intérêts sur les dépôts.

Les intérêts que paient les banques sont considérés comme des charges d'intérêt dans la perspective de l'état du résultat; toutefois, les dépôts figurent au bilan à titre de passif et sont utilisés pour financer les activités de prêt et les activités sur les marchés financiers. Les activités de prêt des banques sont les prêts hypothécaires et les prêts non hypothécaires. Les prêts hypothécaires sont classés soit comme résidentiels, ce qui représente la plus grande partie, soit comme non résidentiels. Les prêts non hypothécaires peuvent être consentis à des fins commerciales ou individuelles (prêts à la consommation), et il peut s'agir de cartes de crédit, de marges de crédit, de prêts automobiles ou de prêts à d'autres fins. Chaque prêt est assorti d'un taux d'intérêt; les prêts à risque élevé sont généralement assortis de taux plus élevés. Le taux d'intérêt appliqué correspond directement aux revenus d'intérêts; plus les intérêts sont élevés et plus il y a de prêts, plus les revenus d'intérêts connexes sont élevés. Même si les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont considérablement plus bas que ceux des prêts à la consommation, l'importance et les modalités de remboursement du prêt font une grande différence. L'encours de prêts figure au bilan à titre d'actif.

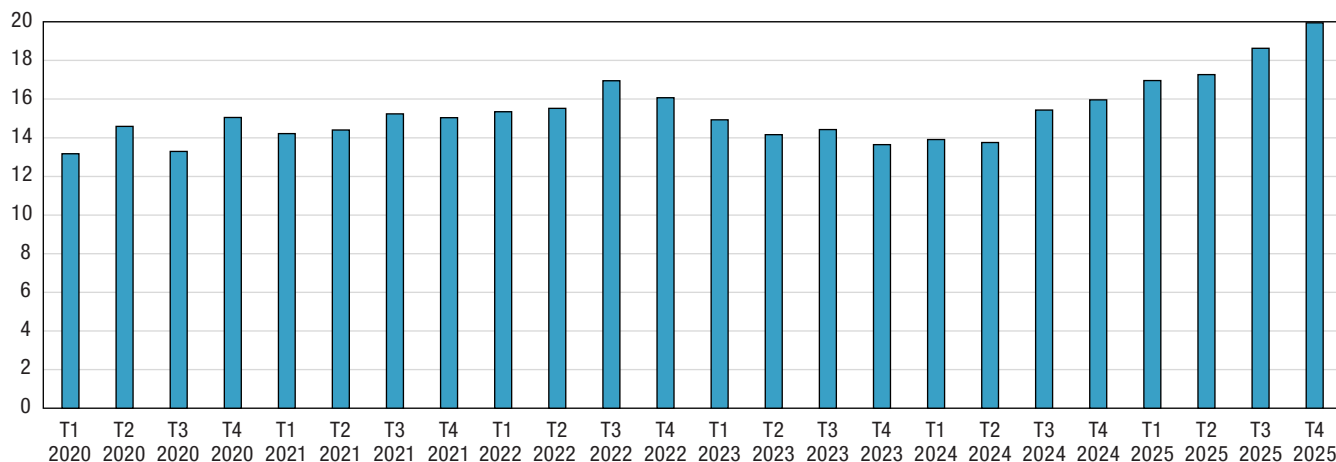
Le revenu net d'intérêts augmente à mesure que l'écart entre les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts se creuse. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les banques profitent souvent de l'élargissement des marges, comme on l'a observé en 2022, surtout lorsque les volumes d'actifs ont augmenté. Au troisième trimestre de 2022, le revenu net d'intérêts s'est établi à 16,9 milliards de dollars, principalement en raison de la hausse rapide des

18. Glossaire — Bureau du surintendant des institutions financières

taux d'intérêt. Le revenu net d'intérêts a été plus élevé en 2025, car les taux d'intérêt sont demeurés relativement élevés. Malgré quelques baisses modérées du taux directeur en 2025, les charges d'intérêts ont diminué à un rythme plus rapide que les revenus d'intérêts.

Graphique 2 Revenu net d'intérêts

en milliards de dollars canadiens



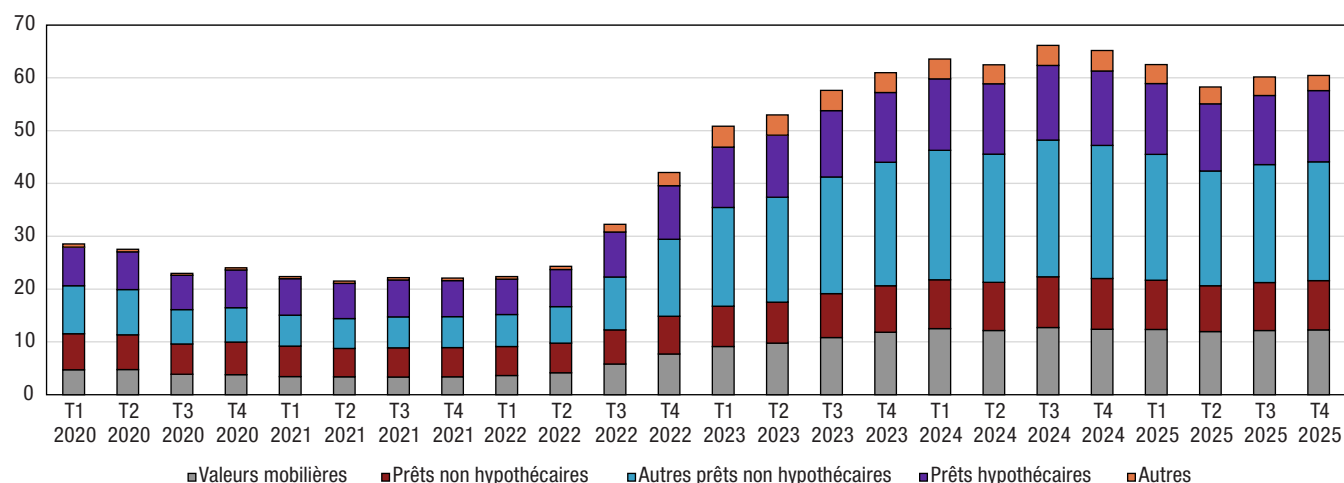
Source : Relevé trimestriel des états financiers, calculs de l'auteur.

Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts ont enregistré une hausse

Les revenus d'intérêts et les dépenses ont diminué pendant la pandémie de COVID-19 avant de progresser de façon prononcée, les augmentations les plus marquées ayant eu lieu du troisième trimestre de 2022 au troisième trimestre de 2024. Cette croissance a suivi de près les changements du taux directeur, qui est demeuré faible pendant la pandémie, a fortement augmenté du milieu de 2022 au début de 2023, puis est demeuré élevé jusqu'en 2024 et 2025. Le taux directeur est le facteur qui détermine l'importance des revenus et des charges d'intérêts, car ils sont directement liés au coût d'emprunt (montant facturé aux consommateurs sur les prêts) et au taux payé sur les dépôts. Les revenus d'intérêts ont augmenté par rapport à 2020, car les renouvellements se font à des taux plus élevés, et les prêts hypothécaires à taux variable s'ajustent à la conjoncture du marché. Ce sont les revenus des prêts non hypothécaires qui ont augmenté le plus. En général, les prêts non hypothécaires sont assortis de taux d'intérêt plus élevés que les prêts hypothécaires.

Graphique 3
Revenus d'intérêts

en milliards de dollars canadiens



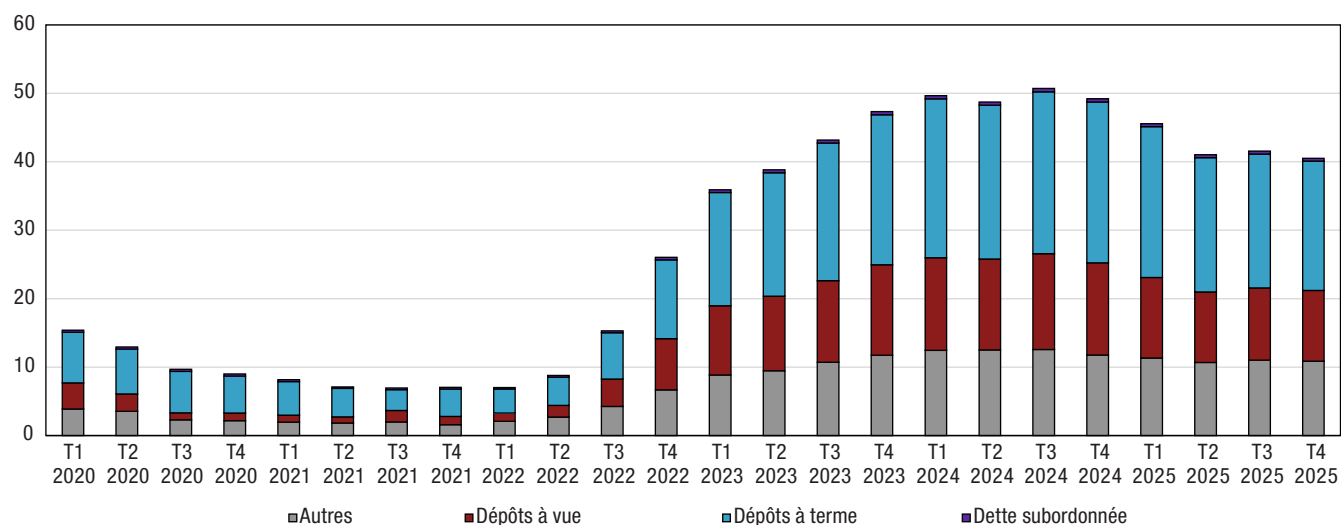
Note : Voir l'annexe B pour la description des données.

Source : Relevé trimestriel des états financiers, État du résultat global, bénéfices non répartis et autres éléments du résultat global (P3) des six grandes banques, calculs de l'auteur.

Habituellement, les dépôts à terme représentent la majorité des charges d'intérêts, car ils sont assortis de taux d'intérêt plus élevés et sont immobilisés pendant une durée déterminée. Les dépôts à vue et à préavis ont augmenté considérablement depuis 2020; ils ont atteint un sommet au troisième trimestre de 2023 et ont diminué légèrement en 2025. Les charges d'intérêt sont également touchées par le solde global des dépôts.

Graphique 4
Charges d'intérêts

en milliards de dollars canadiens



Note : Voir l'annexe B pour la description des données.

Source : Relevé trimestriel des états financiers, État du résultat global, bénéfices non répartis et autres éléments du résultat global (P3) des six grandes banques, calculs de l'auteur.

L'écart entre le taux d'intérêt appliqué sur les prêts et le taux versé sur les dépôts peut également être décrit au moyen de la marge nette sur les intérêts. La marge nette sur les intérêts est calculée en pourcentage sur la moyenne des actifs productifs¹⁹. Comme pour toute marge bénéficiaire, plus la marge est élevée, plus le dollar génère de revenus. Une marge nette sur les intérêts typique, fondée sur les données du rapport trimestriel de 2020 à 2025, variait de 1,5 % à 1,7 %²⁰ dans la plupart des cas. Les marges nettes sur les intérêts des banques sont minces par rapport aux autres marges du secteur; toutefois, elles sont appliquées à un volume important, et le revenu net d'intérêts représente généralement de 40 % à 60 % du revenu d'une banque. En général, la hausse des taux d'intérêt est positive pour les marges nettes sur les intérêts des banques, car leurs bilans sont sensibles aux éléments d'actif, ce qui signifie que les taux des éléments d'actif (prêts) sont révisés plus rapidement que ceux des éléments de passif (dépôts). Par exemple, les prêts hypothécaires à taux variable s'ajustent rapidement, tandis que certains dépôts, comme les CPG, peuvent être immobilisés à des taux plus anciens.

L'encours total de dépôts et de prêts a augmenté depuis 2020, en partie en raison des habitudes de consommation, des mesures de relance économique et de l'appréciation des éléments d'actif

L'encours total de dépôts a augmenté de 2020 à 2025, car avec l'augmentation des économies et la hausse des taux d'intérêt, les dépôts à terme sont devenus plus attrayants. Environ la moitié des dépôts totaux sont des dépôts de détail et des dépôts commerciaux, le reste provenant du financement de gros²¹. Dans la plupart des cas, le financement de gros provient d'investisseurs institutionnels²². L'augmentation de l'encours de prêts et de dépôts entraîne également une hausse des revenus et des charges d'intérêts, même si les taux d'intérêt demeurent inchangés. Dans l'ensemble, les prêts hypothécaires et non hypothécaires, notamment les marges de crédit hypothécaire, ont également enregistré une hausse de 2020 à 2025 en raison des liquidités accrues découlant des mesures de relance liées à la pandémie, de l'appréciation du marché de l'habitation et de la hausse des prix des biens et des services. Les prêts non hypothécaires ont affiché un certain recul au deuxième trimestre de 2020 et sont demeurés inférieurs au premier trimestre de 2021, en partie à cause des mesures de confinement et des restrictions de voyage qui ont poussé les consommateurs à réduire leur dette, à accroître leurs économies et à dépenser moins. Au troisième trimestre de 2021, les prêts non hypothécaires ont augmenté lorsque les biens et les services sont devenus plus coûteux et que de nombreux consommateurs ont commencé à dépendre davantage du crédit.

19. [Rapport annuel 2025 de la Banque Royale du Canada](#)

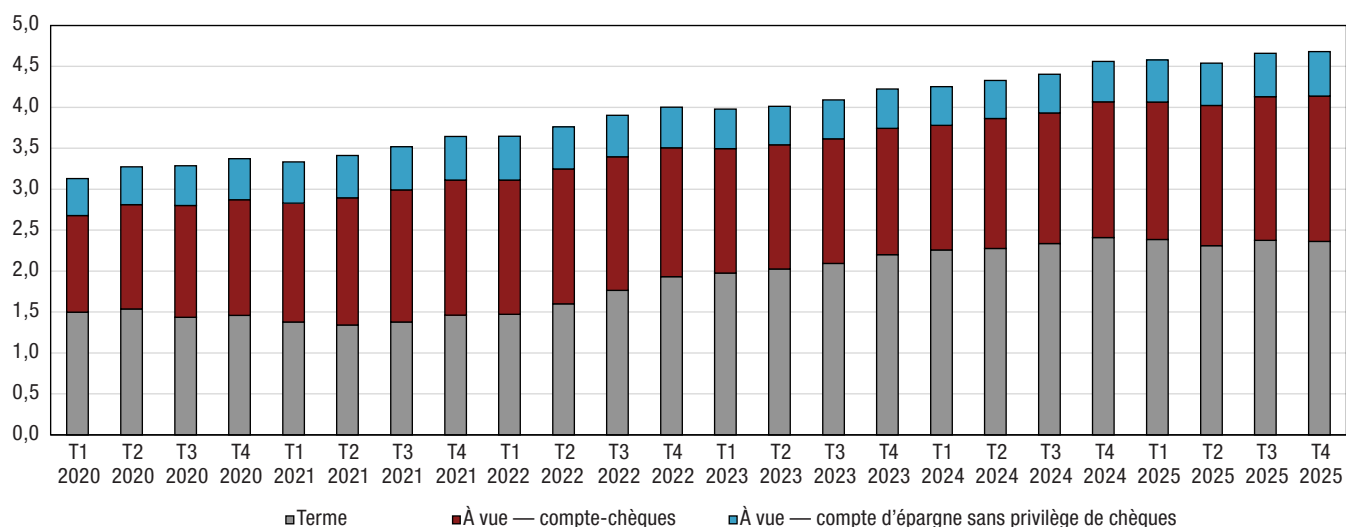
20. Données compilées à partir des états financiers des six grandes banques.

21. [Canada: Financial System Stability Assessment—Press Release and Staff Report; rapport du Fonds Monétaire International par pays n° 25/220; 1^{er} juillet 2025](#)

22. [Le financement de gros des six grandes banques canadiennes — Banque du Canada](#)

Graphique 5.a Dépôts

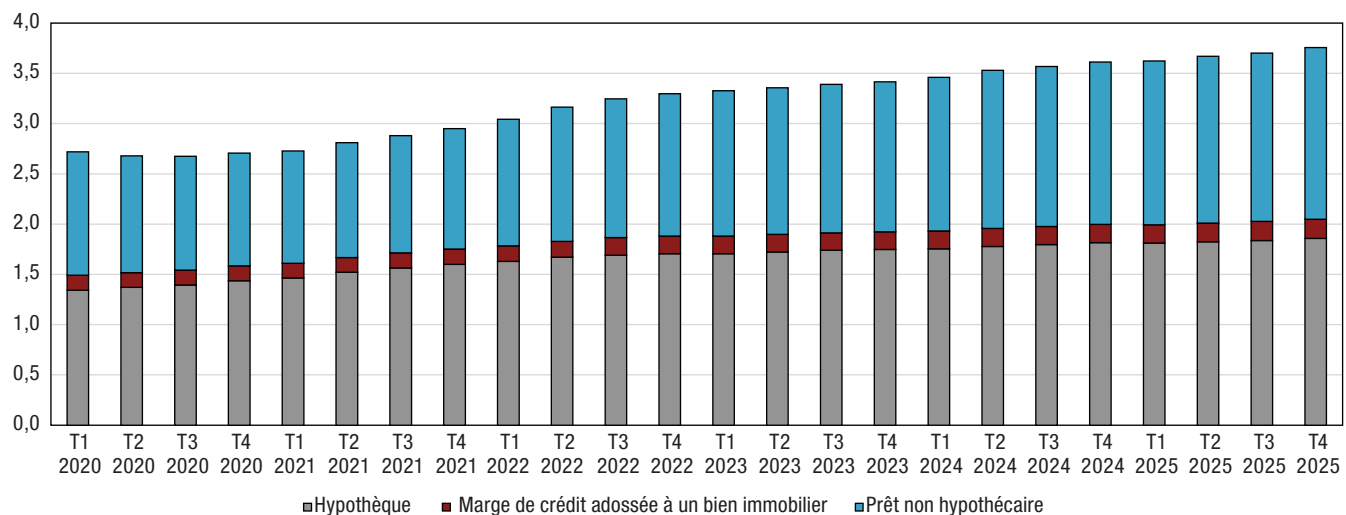
en billions de dollars canadiens



Source : Relevé trimestriel des états financiers, calculs de l'auteur.

Graphique 5.b Prêts

en billions de dollars canadiens



Source : Relevé trimestriel des états financiers, calculs de l'auteur.

Les activités liées à la négociation et les frais de service génèrent des revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en gestion de patrimoine comprennent principalement les frais de gestion de placements et de garde, les revenus liés aux fonds communs de placement et les commissions de courtage. En règle générale, les frais de gestion de placements et de garde sont le principal facteur contribuant aux revenus autres que d'intérêts. Les frais de gestion de placements et de garde sont des sources de revenus générées par la banque qui offre des services discrétionnaires aux particuliers et aux investisseurs institutionnels. Les frais de gestion de placements et de garde sont généralement fondés sur la valeur d'actif net du portefeuille des clients et tendent à augmenter lors de la croissance des actifs liés aux services tarifés des clients, ce qui reflète l'appréciation des marchés et les ventes nettes²³.

Les banques agissent comme intermédiaires et génèrent des revenus de négociation en achetant et en vendant des actions et des valeurs mobilières à revenu fixe, entre autres instruments financiers. Les banques obtiennent un écart acheteur-vendeur en négociant des instruments financiers. De telles transactions s'effectuent à court terme, habituellement en quelques secondes ou minutes, mais peuvent être effectuées en quelques jours, semaines ou mois dans certains cas. Une hausse du volume des transactions se traduit généralement par une augmentation des revenus de négociation, car les acheteurs et les vendeurs effectuent des transactions sur le marché plus fréquemment. Depuis 2020, les volumes des opérations sur les marchés obligataires ont augmenté²⁴ plus que sur les marchés des actions²⁵. En général, les revenus de négociation tendent à être plus élevés en période de volatilité, mais les incertitudes peuvent avoir une incidence sur le rendement du marché²⁶. Les revenus autres que d'intérêts totaux ont été plus faibles en 2020, surtout au deuxième et au quatrième trimestre, parce qu'ils ont été touchés par l'apparition de la pandémie et les conditions incertaines. Dans l'ensemble, les revenus de négociation ont augmenté en pourcentage des revenus autres que d'intérêts totaux de 2020 à 2025. Les revenus de négociation, après les gains et les pertes, étaient négatives au troisième trimestre de 2022, ce qui s'explique principalement par les conditions sur les marchés des instruments à revenu fixe dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt. Les mêmes facteurs qui ont contribué à la hausse plus élevée du revenu net d'intérêts au troisième trimestre de 2022 ont exercé une pression à la baisse sur les revenus autres que d'intérêts. Les revenus autres que d'intérêts totaux ont été plus élevés en 2025, en grande partie parce que les revenus liés à la négociation étaient en hausse en 2024 et en 2025 en raison des conditions favorables et de la volatilité.

De plus, les banques génèrent des revenus en gérant des fonds communs de placement, en émettant des valeurs mobilières et en offrant des services de prise ferme. Les services de prise ferme comprennent souvent l'aide aux sociétés ou aux gouvernements pour la vente d'actions ou l'émission d'obligations. Les frais de service sur les comptes de dépôt et les frais de service liés aux cartes de crédit et de débit ont également une incidence sur les revenus autres que d'intérêts, quoique dans une moindre mesure. Les fusions, les acquisitions et les ventes d'actions, ou plus précisément les gains ou les pertes, peuvent influencer sur les revenus autres que d'intérêts et sont parfois incluses dans la catégorie « autres ». Habituellement, ces transactions sont ponctuelles et non récurrentes²⁷.

23. [Rapport annuel 2025 de la Banque Royale du Canada](#)

24. [Rapport sur la stabilité financière — 2024 — Banque du Canada](#); graphique 8, graphique 3-A, graphique 3-B.

25. Utilisation de l'indice composé S&P/TSX comme indicateur du marché boursier au Canada.

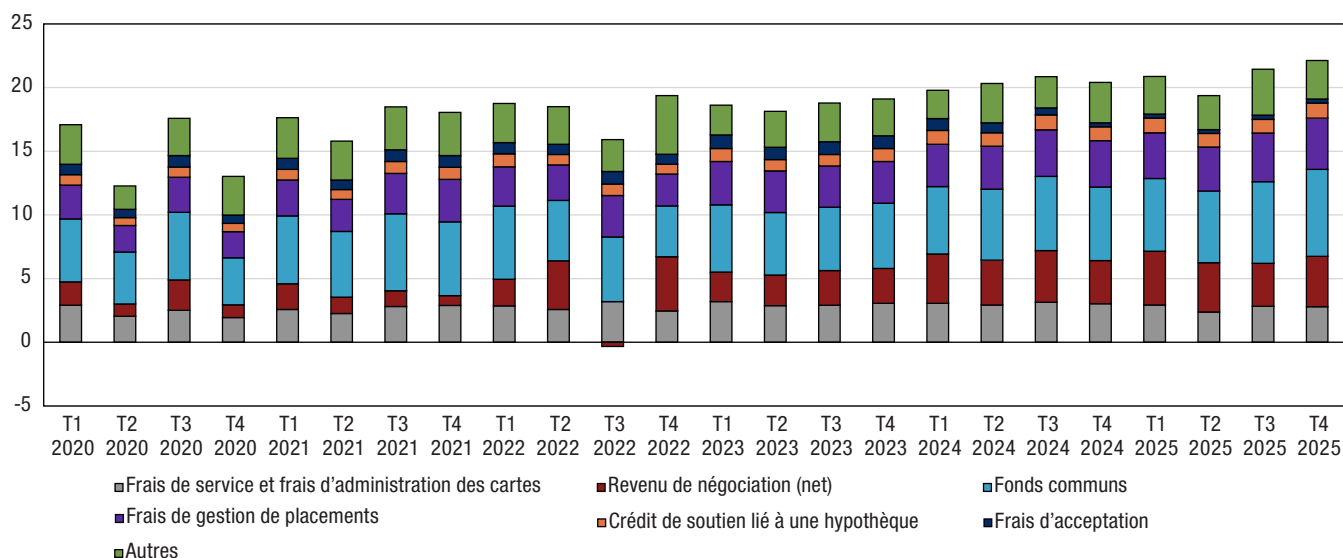
26. [Rapport annuel 2025 de BMO Groupe financier](#)

27. Les pertes et les gains considérables non récurrents sur les ventes, les fusions et les acquisitions sont exclus lorsque les revenus autres que d'intérêts du secteur sont touchés. Par exemple, la vente de Charles Schwab par la Banque TD a été exclue à titre d'augmentation ponctuelle, tandis que l'acquisition de la Banque HSBC par la Banque Royale du Canada est conservée, car la transaction constitue une redistribution au sein du secteur bancaire.

Graphique 6

Revenus autres que d'intérêts

en milliards de dollars canadiens



Notes : Voir l'annexe B pour la description des données.

Correction manuelle au deuxième trimestre de 2025 d'un résultat négatif de 8,6 milliards de dollars pour une transaction ponctuelle de gain sur la vente des actions de Charles Schwab, car la Banque TD a vendu le reste de son placement en actions. TD Bank Group Reports Second Quarter 2025 Results - May 22, 2025.

Source : Relevé trimestriel des états financiers, État du résultat global, bénéfices non répartis et autres éléments du résultat global (P3) des six grandes banques, calculs de l'auteur.

De juin 2023 à juin 2024, les banques sont passées du taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) au taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*), ce qui a eu une incidence sur le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts²⁸ (annexe A).

Les dotations et les provisions pour pertes de crédit augmentent avec le risque, la plupart des dotations concernant des prêts non hypothécaires

Les dotations aux provisions pour pertes de crédit peuvent être subdivisées en dotations aux pertes de crédit pour les prêts douteux (étape 3) et en dotations aux pertes de crédit pour les prêts productifs (étapes 1 et 2)^{29,30}. Aux étapes 1 et 2, un modèle fondé sur des hypothèses économiques, comme le taux de chômage et la capacité pour les consommateurs d'effectuer des paiements réguliers sur leurs dettes, est appliqué. Les prêts aux étapes 1 et 2 sont actuellement en règle; cependant, il existe une probabilité connexe qu'une partie d'entre eux deviennent douteux à l'avenir. Les étapes 1 et 2 sont des réserves qui peuvent être augmentées ou diminuées au fur et à mesure que l'incertitude entourant la qualité du crédit évolue. À l'étape 3, il s'agit de prêts pour lesquels il y a habituellement des paiements manqués, qui sont présumés être en défaut de paiement et qui sont considérés comme des prêts douteux. Habituellement, environ 90 à 95 % des prêts de l'étape 3 sont des prêts non hypothécaires. Dans le cas des dotations aux pertes de crédit des étapes 1 et 2, la majorité sont également des prêts non hypothécaires; cependant, les proportions fluctuent davantage en fonction des conditions économiques. Aux étapes 1 et 2, il n'est pas rare que les dotations aux pertes de crédit soient composées de 25 % à 30 % de prêts hypothécaires. En général, une augmentation des dotations aux pertes de crédit indiquerait une détérioration des perspectives économiques et de la qualité du crédit, surtout si les provisions pour pertes sur créances des prêts douteux augmentent à un rythme plus rapide que pour les prêts productifs. Si les provisions pour pertes sur créances diminuent, l'hypothèse contraire s'applique, ce qui signifie que les banques mettent moins d'argent de côté, comme lorsqu'elles se préparent à réduire le nombre de consommateurs en défaut de paiement ou à recouvrer plus d'argent par rapport aux radiations. Les dotations aux provisions pour pertes de crédit (charge

28. [Passage du taux CDOR au taux CORRA — Pratiques exemplaires en matière de prêts](#)

29. Il y a une différence comptable notable entre l'étape 1 et l'étape 2. Il n'y a pas de désagrégation dans notre source de données entre les étapes 1 et 2.

30. [IFRS 9 and expected loss provisioning — Executive Summary](#)

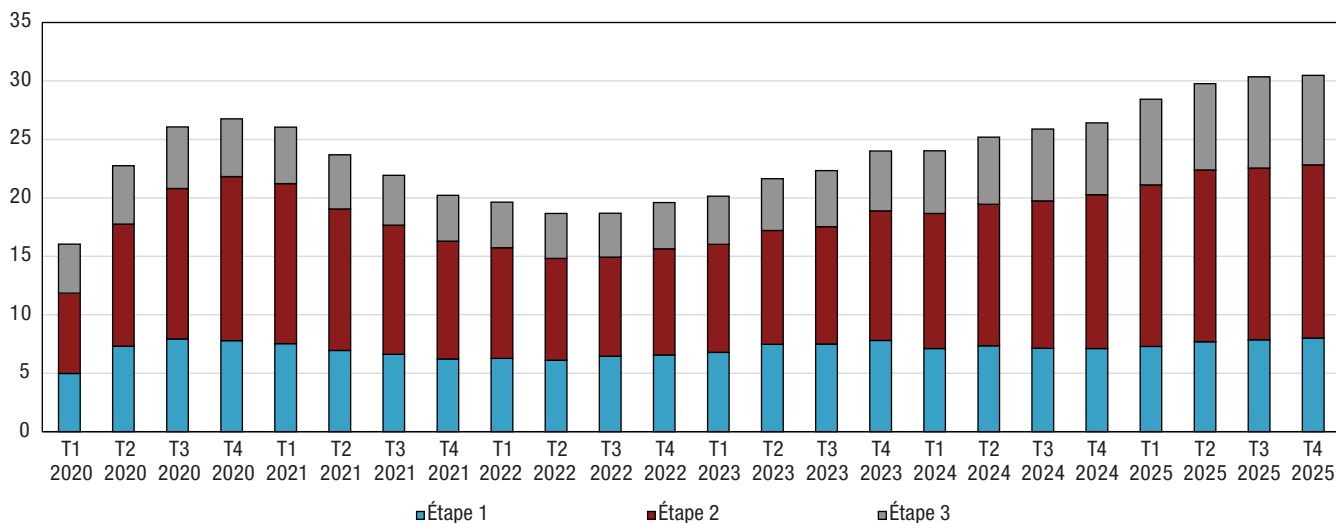
de dépréciation) figurent dans l'état du résultat, tandis que l'accumulation totale des dotations apparaît au bilan, appelée provision pour pertes de crédit attendues. Le changement dans les provisions pour pertes sur créances être calculé comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Dotations aux provisions pour pertes de crédit} \\ &= \text{Provision pour pertes de crédit attendues}_{\text{Clôture}} \\ &\quad - \text{Provision pour pertes de crédit attendues}_{\text{Ouverture}} + \text{radiations} \\ &\quad - \text{recouvrements} + \text{autres} \end{aligned}$$

Au bilan, habituellement, environ 75 % du solde des provisions pour pertes de crédit attendues concernent des prêts des étapes 1 et 2, et environ 25 % concernent des prêts de l'étape 3. En général, les provisions pour pertes de crédit attendues tendent à augmenter dans des conditions semblables aux dotations aux provisions pour pertes de crédit, car lorsque ces dernières sont en hausse, il en résulte une augmentation de l'accumulation totale de provisions pour pertes de crédit attendues, à condition que les radiations dépassent les recouvrements. Au troisième trimestre de 2024, le total des provisions pour pertes de crédit attendues a dépassé le sommet atteint pendant la pandémie de COVID-19 et a suivi une tendance à la hausse depuis. Cette situation s'explique en partie en raison de l'augmentation des incertitudes liées aux risques tarifaires des étapes 1 et 2, qui se concrétisent du fait des dépréciations plus élevées à l'étape 3.

Graphique 7
Provisions pour pertes de crédit attendues

en milliards de dollars canadiens



Source : Provisions pour pertes de crédit attendues (E3) des six grandes banques, calculs de l'auteur.

Le risque lié à la pandémie en 2020 et l'incertitude au sujet des tarifs ont poussé les banques à augmenter leurs dotations aux pertes de crédit, car les ménages étaient assujettis à des limites

Les dotations aux provisions pour pertes de crédit ont affiché une croissance importante pendant la pandémie de COVID-19, la plus forte augmentation trimestrielle ayant été observée au deuxième trimestre de 2020 (plus de 7 milliards de dollars), principalement en raison des dotations aux pertes de crédit pour des prêts des étapes 1 et 2³¹. Il convient toutefois de noter que les provisions pour pertes sur créances ont été initialement exacerbées par les aspects prospectifs des normes comptables du modèle de crédit IFRS 9 ou normes internationales d'information financière) à partir de 2020³². Le taux de chômage a augmenté considérablement au début de la

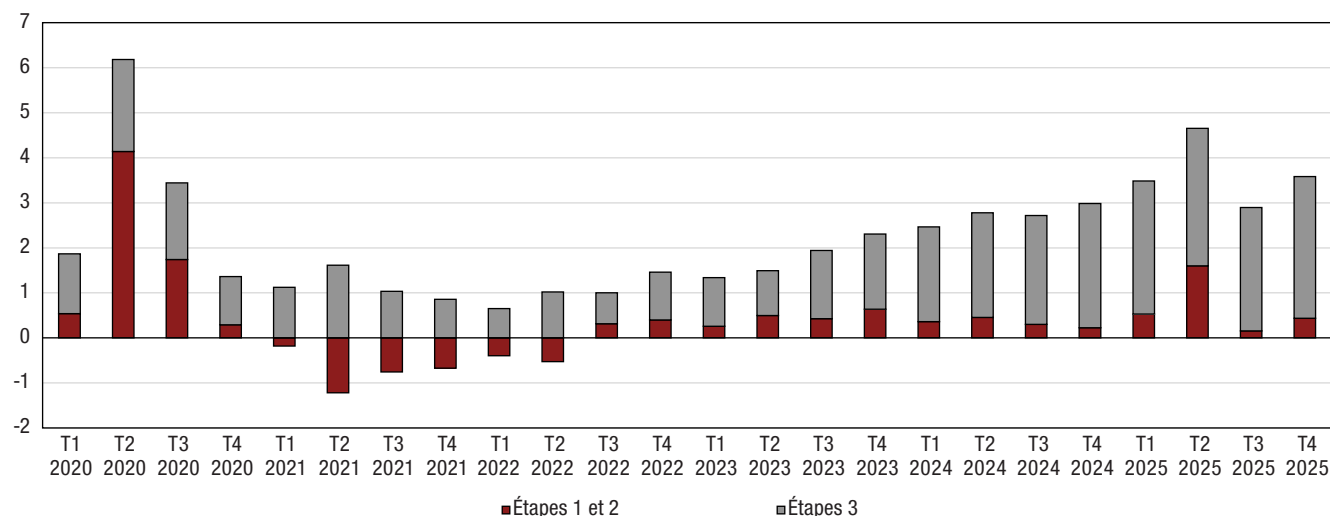
31. Les niveaux 1 et 2 sont négatifs lorsque les pertes prévues sont plus élevées que les pertes réelles et ont été amorties.

32. [IFRS 9 and covid-19 — Accounting for expected credit losses](#)

pandémie de COVID-19. Le chômage est directement pris en compte dans les décisions relatives aux dotations aux pertes de crédit³³, car les consommateurs peuvent modifier leurs habitudes d'utilisation du crédit, être plus limités sur le plan financier et être incapables de continuer à rembourser régulièrement leurs dettes. Au fur et à mesure que la situation liée à la pandémie s'améliorait, les provisions pour pertes sur créances diminuaient. De plus, des subventions gouvernementales et d'autres options de paiement ont été offertes, ce qui a contribué à réduire et à retarder les défauts de paiement. Bon nombre de ces options ont été éliminées à la fin de 2022 et les banques ont recommencé à augmenter les dotations aux pertes de crédit, car l'inflation³⁴ était élevée, les taux d'intérêt croissaient rapidement et le fardeau financier des ménages s'alourdissait. L'augmentation en 2024 et en 2025 reflète également l'incertitude au sujet des tarifs, car les conditions économiques sont devenues moins stables. En 2024 et en 2025, les provisions pour pertes sur créances de l'étape 3 sont devenues une part de plus en plus importante du total de dotations aux pertes de crédit. En 2025, selon l'évaluation de la stabilité du système financier du Fonds monétaire international, le Canada affichait le plus faible niveau de prêts non productifs (étape 3) en pourcentage du total des prêts bruts des pays du G7³⁵.

Graphique 8
Dotations aux provisions pour pertes de crédit

en milliards de dollars canadiens



Source : Relevé trimestriel des états financiers, Bureau du surintendant des institutions financières, calculs de l'auteur.

L'augmentation du coût des biens et services a également entraîné des conséquences sur la capacité des ménages à rembourser leur dette, conjuguée à la hausse du coût d'emprunt, sur lequel les taux d'intérêt ont une incidence. Cette situation influe de manière importante sur les prêts hypothécaires, car en raison de la taille de ces prêts, même de faibles variations dans les taux d'intérêt peuvent modifier considérablement l'abordabilité. Combiné à la hausse de l'inflation, cet état de fait peut accroître l'amortissement brut de la dette (ABD) et l'amortissement total de la dette (ATD) de l'emprunteur. Les calculs de l'ABD et de l'ATD comprennent des coûts supplémentaires³⁶ associés à l'accession à la propriété et à d'autres dettes, de manière à refléter la capacité des emprunteurs d'effectuer des paiements réguliers de leur dette. Il existe un lien direct entre les taux d'intérêt et l'inflation, puisque les taux d'intérêt sont utilisés comme outil de politique monétaire pour contrôler l'inflation³⁷.

33. [Handbook: Credit impairment](#)

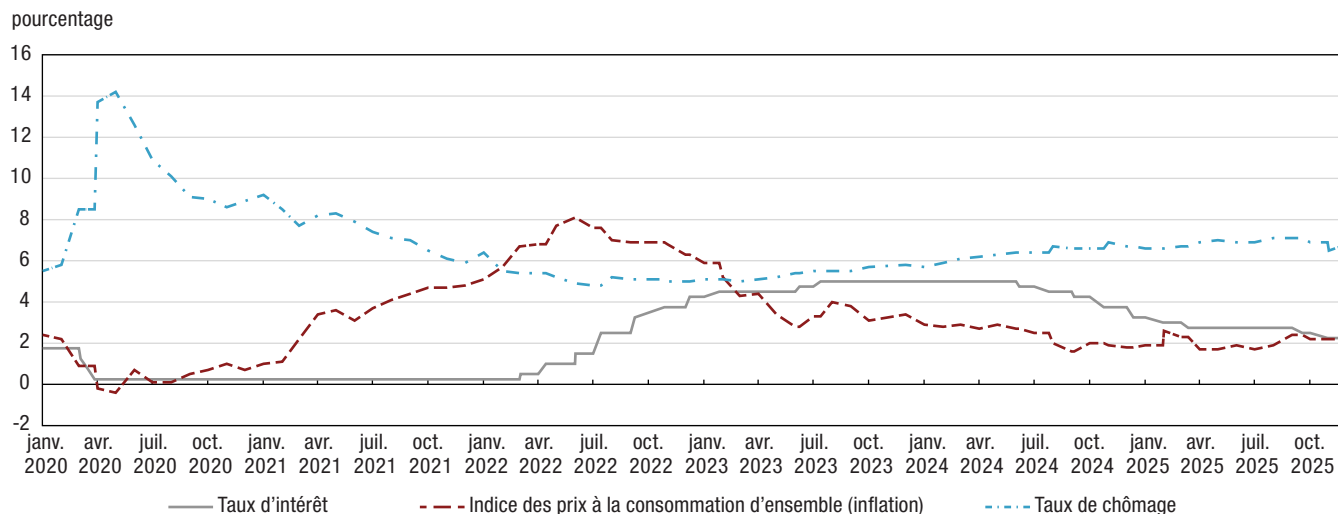
34. En juin 2022, l'indice des prix à la consommation (inflation) a culminé à 8,1 %. [Tendances des prix : 1914 à aujourd'hui](#)

35. [Canada: Financial System Stability Assessment — Press Release and Staff Report](#)

36. [Calcul des rapports ABD et ATD | SCHL](#)

37. [Politique monétaire — Banque du Canada](#)

Graphique 9
Taux d'inflation, taux de chômage, taux directeur



Note : Les dates de référence coïncident avec la date d'entrée en vigueur des modifications du taux directeur de la Banque du Canada. Les dates de référence pour l'IPC (ensemble) et le taux de chômage correspondent au premier jour du mois de référence et ne reflètent pas les dates réelles de publication de Statistique Canada.

Source : Indice des prix à la consommation, Enquête sur la population active, Banque du Canada.

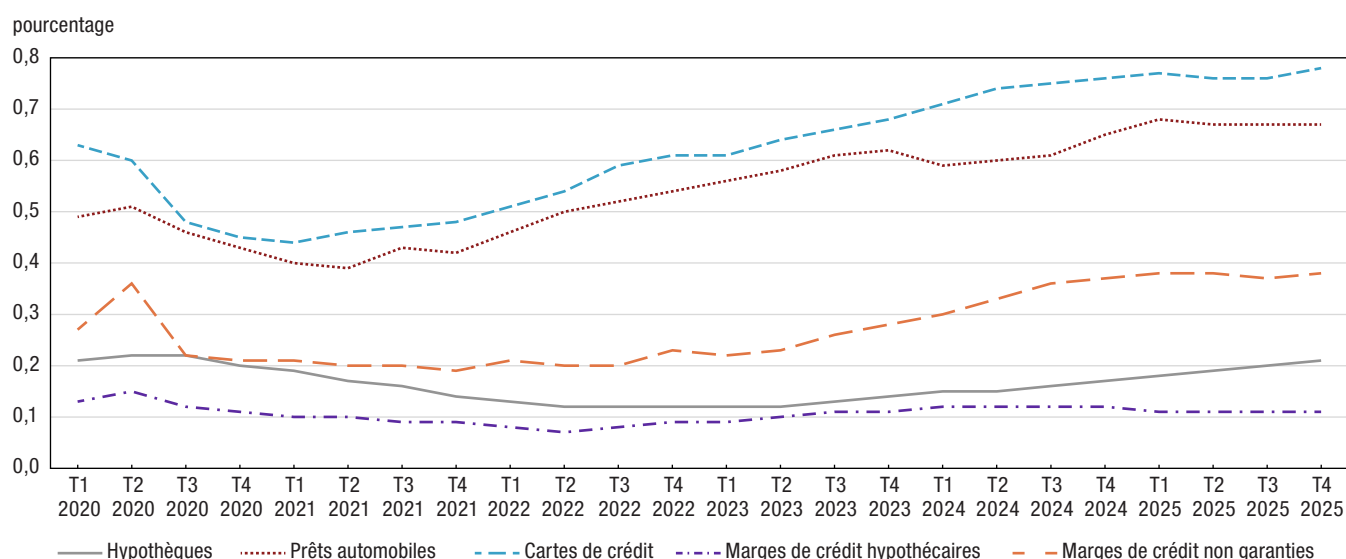
Les banques surveillent de près les défauts de paiement, puisqu'ils constituent un signal précoce de l'évolution des risques de crédit

Les arriérés correspondent généralement à des paiements en souffrance depuis au moins 90 jours³⁸. Malgré leur grande importance comme indicateur économique, ils représentent une proportion relativement faible de l'ensemble des prêts³⁹. Cette situation est particulièrement vraie dans le cas des prêts hypothécaires. Les prêts hypothécaires sont garantis par le bien immobilier lui-même, et le taux d'intérêt qui leur est associé reflète le niveau de risque plus faible assumé par la banque par rapport à d'autres types de prêts. Les cartes de crédit, par exemple, comportent des taux d'intérêt beaucoup plus élevés et affichent généralement des niveaux d'arriérés supérieurs. Une hausse des arriérés est généralement considérée comme un signe de détérioration de la qualité du crédit. Les banques surveillent également les paiements en souffrance depuis 30 et 60 jours afin d'évaluer les tendances plus générales et d'apporter les ajustements nécessaires.

38. Statistiques sur les prêts hypothécaires en souffrance — interprétation des chiffres

39. L'évolution de l'emprunt au Canada : tendances clés des prêts hypothécaires et des prêts non hypothécaires

Graphique 10
Part des prêts en souffrance depuis au moins 90 jours



Source : Banque du Canada.

Depuis la pandémie de COVID-19, le volume des prêts non hypothécaires et des prêts hypothécaires a augmenté. La croissance a été particulièrement marquée dans le segment des prêts hypothécaires non assurés, sous l'effet de la hausse des prix des logements. Malgré cette progression, les arriérés n'ont généralement pas affiché de fluctuations importantes. Les prêts aux entreprises font toutefois exception, dans une certaine mesure. Les faillites ont fortement augmenté au premier trimestre de 2024, principalement pour les entreprises ayant obtenu un prêt dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes durant la pandémie⁴⁰. Il convient toutefois de souligner que les arriérés et les faillites ne sont pas des notions synonymes; les arriérés constituent une mesure des difficultés financières et peuvent être résorbés, tandis que la faillite⁴¹ est une procédure juridique.

Les seuils réglementaires minimaux applicables aux prêts hypothécaires contribuent à limiter les arriérés

Les prêts, en particulier les prêts hypothécaires résidentiels et les revenus d'intérêts qui s'y rattachent, contribuent de façon importante au revenu net d'intérêts des banques. Les prêts hypothécaires sont assujettis à des règlements visant à préserver la stabilité financière. Les prêts hypothécaires assurés et non assurés sont soumis à des exigences semblables, lesquelles ne sont toutefois pas identiques. Dans l'ensemble, les lignes directrices relatives aux prêts hypothécaires⁴² favorisent de solides normes de souscription et de bonnes pratiques de gestion des risques. Ce cadre permet de réduire le risque de défauts de paiement, qui peut avoir des répercussions sur les banques, les consommateurs et le système financier dans son ensemble. L'objectif général est de réduire le risque d'arriérés, puisque les emprunteurs sont mieux outillés pour effectuer leurs paiements à temps en cas de répercussions négatives sur leur situation financière ou d'une détérioration des tendances économiques générales. L'amortissement brut de la dette (ABD) et l'amortissement total de la dette (ATD) sont aussi assujettis à des limites, particulièrement dans le cas des prêts hypothécaires assurés, pour lesquels le rapport maximal d'ABD est de 39 % et le rapport maximal d'ATD, de 44 %⁴³. Les nouveaux prêts hypothécaires et les refinancements dont le ratio d'endettement est supérieur à 25 %, c'est-à-dire lorsqu'un quart ou plus du revenu du ménage est consacré au prêt hypothécaire, aux impôts fonciers et aux autres coûts connexes, sont considérés comme vulnérables par la Banque du Canada⁴⁴. Le ratio du service de la dette a augmenté fortement,

40. Prêts, remboursements et faillites selon l'industrie : résultats du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

41. Loi sur la faillite et l'insolvabilité

42. Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels — Ligne directrice (2017) — Bureau du surintendant des institutions financières

43. Consultation publique sur la ligne directrice B-20 : Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels — Bureau du surintendant des institutions financières

44. Indicateurs de stabilité financière — Banque du Canada

au fur et à mesure que les prix des maisons ont augmenté de façon marquée après la pandémie de COVID-19, pour atteindre un sommet médian de 20,9 % au quatrième trimestre de 2023. Au cours de cette période, plus du tiers des nouveaux prêts hypothécaires dépassaient aussi le seuil de vulnérabilité de 25 %, ce qui représente le double de la proportion enregistrée en 2019. Les deux mesures ont reculé depuis, bien qu'elles demeurent légèrement supérieures aux niveaux observés avant la pandémie. Les banques doivent également surveiller l'ensemble de leur portefeuille de prêts hypothécaires. Renforcées en 2025, les limites associées au ratio prêt-revenu⁴⁵ (RPR) contribuent à limiter le risque de crédit global.

Les lignes directrices ont évolué au fil du temps et continuent d'être examinées et révisées en fonction de l'évolution de la conjoncture économique. La majeure partie des changements sont survenus depuis 2008, en partie à la suite de la crise financière et du besoin de liquidités pour faire face à la volatilité à court terme malgré la solvabilité des institutions. Les règlements ont été renforcés depuis, et bon nombre d'entre eux l'ont été de nouveau en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré la volatilité observée en 2020, les arriérés sont demeurés relativement stables, surtout comparativement aux taux historiques⁴⁶.

Les organismes de réglementation surveillent aussi de près la proportion de prêts hypothécaires venant à échéance chaque année, afin de suivre les hausses ou les baisses des paiements mensuels et d'évaluer les risques de marché plus généraux. Il est courant que les emprunteurs contractent un prêt assorti d'un taux d'intérêt fixe de cinq ans. En général, lorsque les taux d'intérêt augmentent et que l'abordabilité se détériore, l'emprunt devient plus limité. Malgré tout, les arriérés demeurent modérés et stables, ce qui tient à une combinaison de facteurs, dont les règlements. Parmi l'ensemble des détenteurs de prêts hypothécaires, 33,3 % devraient voir leurs paiements augmenter en 2026 lors du renouvellement de leur prêt, comparativement à 18,3 % en 2025⁴⁷.

Les banques sont tenues de maintenir un certain ratio de fonds propres de qualité et l'adéquation des liquidités pour faire face à la volatilité à court et à long terme

Les banques sont tenues de respecter certaines exigences minimales concernant l'adéquation des fonds propres⁴⁸. La mesure principale est le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1). Le ratio de fonds propres CET1 permet de mesurer la solidité financière d'une banque et sa capacité à absorber des pertes tout en poursuivant ses activités. Depuis 2013, le dispositif réglementaire international pour les banques Bâle III⁴⁹ exige un ratio CET1 de 4,5 % ainsi qu'une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % pour les exigences de CET1, exigences maintenues par le BSIF. À ces exigences s'ajoutent, pour les six grandes banques, une réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 %⁵⁰ et une majoration de 1 %, ce qui porte le ratio de fonds propres CET1 minimal total à 11,5 %. Les banques devaient se conformer à cette exigence de 11,5 % au plus tard en novembre 2023; toutefois, elles visent généralement des niveaux supérieurs. En octobre 2025, le BSIF a fait état d'un ratio de fonds propres CET1 moyen de 13,6 %⁵¹ pour les banques. En juin 2026, le BSIF a abaissé la RSI de 3,5 % à 3,0 % (resserrant ainsi sa fourchette à 0–3 %), ramenant l'exigence minimale totale de fonds propres CET1 à 11,0 %, les BISi affichant à cette date un ratio CET1 moyen de 13,5 %⁵²; il s'agissait de la première modification du niveau de la RSI depuis qu'il a été fixé à 3,5 % en juin 2023.

Le BSIF publie ses décisions officielles concernant les taux chaque année en juin et en décembre et ajuste, au besoin, certains paramètres réglementaires, notamment la réserve pour stabilité intérieure, en fonction de la conjoncture économique et des tendances financières. Le ratio CET1 total a largement affiché une tendance à la hausse, principalement en raison des augmentations de la RSI, à l'exception du repli de mars 2020, directement attribuable à la pandémie de COVID-19. Le BSIF a abaissé la réserve afin d'alléger les pressions opérationnelles sur les institutions financières. Cette mesure a permis d'accroître leur capacité de prêt d'environ 300 milliards de dollars⁵³.

45. Limites associées au ratio prêt-revenu s'appliquant aux portefeuilles de prêts hypothécaires non assurés — Bureau du surintendant des institutions financières

46. Indicateurs de stabilité financière — Banque du Canada

47. Impact des renouvellements hypothécaires sur les versements : une analyse actualisée — Banque du Canada

48. Normes de fonds propres (NFP) (2024) — Chapitre 1 — Vue d'ensemble des normes de fonds propres fondées sur le risque

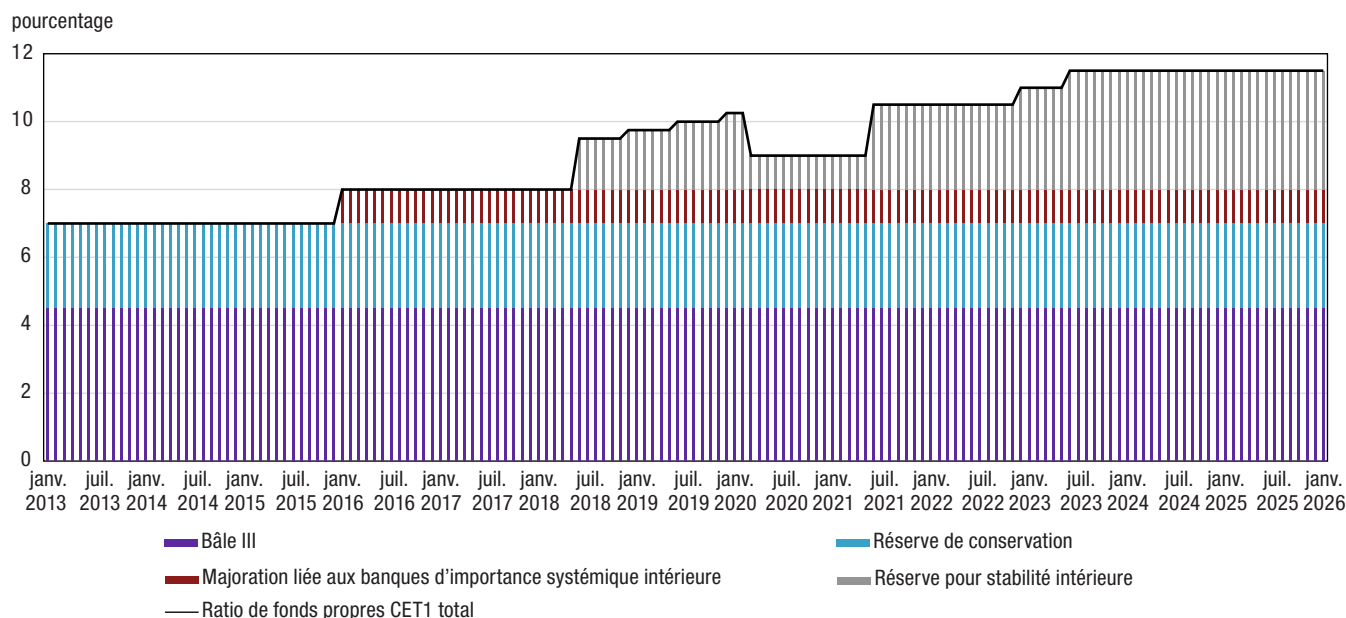
49. Bâle III : dispositif réglementaire international pour les banques

50. Le BSIF maintient le taux de la réserve pour stabilité intérieure à 3,5 %, signe de résilience dans un environnement de risque en évolution

51. Réserve pour stabilité intérieure — Bureau du surintendant des institutions financières

52. Le BSIF ramène le taux de la réserve pour stabilité intérieure à 3 % pour que les grandes banques canadiennes puissent utiliser davantage de fonds propres | Bureau du surintendant des institutions financières

53. Le BSIF assouplit ses attentes réglementaires à l'appui des efforts requis en réaction à la COVID-19 – Bureau du surintendant des institutions financières

Graphique 11**Ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires**

Source : Bureau du surintendant des institutions financières, compilation de l'auteur.

Le ratio CET1 est calculé en divisant les fonds propres de CET1⁵⁴ par les actifs pondérés en fonction des risques (APR). Les fonds propres de CET1 comprennent les éléments de fonds propres réglementaires les plus fiables⁵⁵ pouvant absorber immédiatement les pertes, tels que le capital-actions ordinaire et les bénéfices non répartis, déduction faite de l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels⁵⁶. Les APR tiennent compte de l'exposition de la banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. Plus les actifs sont risqués, plus les APR sont élevés. Par conséquent, une augmentation des APR entraîne un ratio CET1 moins élevé. Pour accroître ce ratio, une banque doit augmenter ses fonds propres les plus fiables ou réduire le risque.

Le ratio de levier vise également à évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque. Les banques sont tenues de maintenir un ratio de levier minimal de 3 %⁵⁷. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par la mesure de l'exposition totale. Pour les six BIS⁵⁸, la réserve au titre du ratio de levier est fixée à 50 % de la majoration de 1 % appliquée aux APR, ce qui porte le ratio de levier minimal à 3,5 %. Les banques sont également assujetties aux exigences relatives à la capacité totale d'absorption des pertes⁵⁸ pour garantir leur capacité à absorber des pertes lors de périodes difficiles.

Pour surmonter une crise grave concernant les liquidités, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme supérieur à 100 % en veillant à ce qu'elles disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise d'au moins 30 jours⁵⁹. Les actifs liquides de haute qualité sont classés selon différents niveaux fondés sur leur risque et leur liquidité. Le ratio de liquidité à court terme est calculé en divisant l'encours d'actifs liquides de haute qualité, auquel s'ajoutent les dépôts admissibles à vue non opérationnels et à un jour, par les sorties nettes de trésorerie totales attendues durant les 30 jours civils suivants. Les banques doivent ainsi être en mesure de convertir rapidement leurs actifs en espèces⁶⁰ en période de forte volatilité afin de poursuivre leurs activités. Les banques doivent aussi respecter le ratio de liquidité à long terme (NSFR), qui vise à assurer une adéquation entre leur structure de financement et la composition de leurs actifs et expositions⁶¹.

54. Normes de fonds propres (NFP) (2026) — Chapitre 2 — Définition des fonds propres — Bureau du surintendant des institutions financières

55. Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — Bureau du surintendant des institutions financières

56. Normes de fonds propres (NFP) (2026) — Chapitre 2 — Définition des fonds propres — Bureau du surintendant des institutions financières

57. Exigences de levier — Ligne directrice (2023) — Bureau du surintendant des institutions financières

58. Capacité totale d'absorption des pertes — Ligne directrice (2018) — Bureau du surintendant des institutions financières

59. Normes de liquidité (2025) Chapitre 2 — Ratio de liquidité à court terme — Bureau du surintendant des institutions financières

60. Dans ce contexte, les espèces renvoient aux actifs qui présentent une forte liquidité, conservent leur valeur et peuvent être convertis rapidement et facilement en actif liquide comme des espèces.

61. Normes de liquidité (2025) Chapitre 3 — Ratio de liquidité à long terme — Bureau du surintendant des institutions financières

Le NSFR favorise le maintien de sources de financement stables pour répondre aux besoins pouvant s'étendre jusqu'à un horizon d'un an. Cette liste ne présente pas l'ensemble des exigences réglementaires en vigueur; de nombreuses autres normes minimales s'appliquent également. L'objectif demeure toutefois le même : préserver et surveiller la stabilité économique et financière dans un contexte en constante évolution.

Dans certains cas, un compromis existe entre la résilience et la rentabilité, notamment entre le ratio CET1 et le rendement des capitaux propres (RCP). Le RCP est calculé en divisant le bénéfice net par la moyenne des capitaux propres des actionnaires. Un RCP plus élevé est généralement considéré comme favorable puisqu'il reflète l'efficacité avec laquelle une société génère des bénéfices à partir des capitaux propres des actionnaires. Lorsqu'une banque est tenue de détenir davantage de capital (un ratio CET1 plus élevé) sa base de capitaux propres augmente. Cette hausse accroît le dénominateur du calcul du RCP et réduit ce rendement, puisque la banque exerce ses activités avec un levier financier moindre. Il ne s'agit pas nécessairement d'un problème structurel, mais les modifications apportées aux exigences réglementaires peuvent avoir une incidence directe sur les mesures de rentabilité. L'interprétation des mesures de rentabilité d'un trimestre ou d'une année à l'autre devrait donc tenir compte du contexte réglementaire.

Le rendement d'une société ouverte peut être mesuré au moyen du cours des actions, et le versement des dividendes ainsi que les rachats d'actions peuvent influencer sur ses revenus

Les six grandes banques sont des sociétés ouvertes dont les actions sont négociées sur des marchés boursiers, comme la Bourse de Toronto (TSX). Le prix affiché sur le marché correspond au cours d'une action ordinaire en circulation. Les particuliers et les investisseurs institutionnels peuvent acheter ou vendre des actions, à condition qu'une contrepartie soit disposée à vendre ou à acheter les titres visés par la transaction. Sous réserve de certaines restrictions, les banques peuvent également acheter et vendre les actions d'autres banques ainsi que négocier leurs propres actions. Un rachat d'actions survient lorsqu'une banque utilise ses propres capitaux pour racheter ses actions ordinaires en circulation. Les actions donnent également droit à un dividende, qui correspond à un versement presque garanti effectué aux actionnaires qui détiennent les titres de la société. En 2020, le BSIF a adopté des lignes directrices plus strictes concernant le service de dividendes, le rachat d'actions et la rémunération des dirigeants⁶², principalement en raison des risques associés à la pandémie. Ces mesures ont contribué à limiter les distributions de fonds et à accroître la rétention du capital. Les restrictions ont par la suite été levées à la fin de 2021⁶³. D'autres mesures permettent également d'évaluer le rendement des sociétés ouvertes, notamment le coefficient de capitalisation des bénéfices. Cet indicateur est toutefois surtout utilisé à des fins de comparaison. Le rendement des actions peut également fournir des renseignements sur la capacité d'une société à générer des bénéfices de manière efficiente, particulièrement lorsqu'elle est comparée à ses pairs.

Le secteur bancaire canadien est légèrement plus consolidé et demeure bien placé pour résister à une période de tensions économiques

Les six grandes banques détiennent actuellement plus de 90 % des parts de marché. Le secteur bancaire a connu de nombreuses fusions et acquisitions qui ont eu des répercussions tant sur ce dernier que sur d'autres secteurs de l'économie. Malgré de nombreuses transactions de plusieurs milliards de dollars de 2020 à 2025, la structure générale du marché n'a pas changé de façon significative. En fait, cette structure est demeurée relativement stable depuis plusieurs décennies. En 2024, les six grandes banques ont accru leur part de marché de moins de 2 %⁶⁴, puis de moins de 1 % en 2025^{65, 66}, ce qui s'est traduit par une consolidation modérément plus élevée du secteur.

62. [Mot du surintendant sur les fonds propres et les dividendes des banques canadiennes](#) — Bureau du surintendant des institutions financières

63. [Déclaration du surintendant concernant la modification des attentes sur le service de dividendes, le rachat d'actions et la rémunération des dirigeants](#) — Bureau du surintendant des institutions financières

64. [Le gouvernement du Canada approuve l'acquisition de la Banque HSBC Canada par la Banque Royale du Canada sous réserve de conditions](#) — Canada.ca

65. [La Banque Nationale conclut l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest | Groupe CWB](#)

66. [Information sur l'annonce des ententes | Aide et FAQ | Banque Laurentienne](#)

Ensemble, les six grandes banques jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et la résilience des systèmes financier et économique du Canada⁶⁷. Leur cadre réglementaire rigoureux contribue à leur permettre de soutenir cette stabilité tout en demeurant rentables. Les exigences réglementaires présentées dans le présent rapport ne constituent pas une liste exhaustive, mais visent plutôt à mettre en lumière certaines des mesures les plus déterminantes. Les banques sont assujetties à de nombreuses autres exigences réglementaires qui continuent d'évoluer au fil du temps. Parmi celles-ci figurent les mesures relatives aux risques climatiques, aux risques opérationnels et aux risques liés aux modèles, les mesures fiscales, les exigences de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que les mécanismes de protection des consommateurs propres à certaines provinces.

La concentration du secteur bancaire canadien a souvent été associée à un degré élevé de stabilité⁶⁸, comme l'ont démontré la crise financière de 2008 et la pandémie de COVID-19⁶⁹. Parallèlement, des travaux de recherche ont traité de la possibilité qu'une telle concentration soit associée à une concurrence tarifaire moins intense. Certaines études laissent entendre que les consommateurs pourraient faire face à des frais plus élevés et que les emprunteurs ainsi que les entreprises pourraient être aux prises avec des conditions de crédit plus restrictives que leurs homologues évoluant dans des systèmes bancaires plus fragmentés⁷⁰. Ces constatations s'inscrivent dans un débat stratégique qui se poursuit et qui s'intensifie sous l'effet des chocs externes ainsi que par la présence croissante des entreprises de technologie financière⁷¹ et des entités non bancaires concurrentes⁷².

67. [Rapport sur la stabilité financière — 2025 — Banque du Canada](#)

68. [Competition, Concentration and Stability in the Banking Sector](#)

69. [Évolutions macroéconomiques et enjeux de l'action publique : études économiques de l'OCDE : Canada 2025 | OCDE](#)

70. [Increasing Competition and Efficiency in Canadian Banking Services](#)

71. [CBA submission on Strengthening Competition in the Financial Sector](#)

72. [Intermédiation financière non bancaire : participation du Canada au *Global Monitoring Report 2024* — Banque du Canada](#)

Annexe A Évolution du taux d'intérêt de référence

Le *Canadian Overnight Repo Rate Average* (CORRA) est un taux à un jour sans risque qui permet de suivre de près le taux cible de la Banque du Canada et, contrairement au *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR) ne comprend pas de prime de risque de crédit, ce qui signifie que les taux CORRA sont généralement inférieurs aux taux CDOR⁷³. La transition touche principalement les dérivés⁷⁴, mais peut également avoir des répercussions sur d'autres catégories d'actifs, notamment les prêts, les obligations et les valeurs mobilières⁷⁵. Les changements peuvent modifier la composition des revenus déclarés entre le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, sans avoir d'incidence sur les effets économiques qui auraient existé sous le régime du taux CDOR⁷⁶. Par exemple, les acceptations bancaires ne seront plus offertes après la transition⁷⁷. Par conséquent, les frais d'acceptation comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts diminueront, tandis que les acceptations bancaires inscrites au passif du bilan des banques passeront à zéro. Le revenu net d'intérêts peut augmenter alors que les revenus autres que d'intérêts peuvent diminuer, puisque ces frais sont désormais classés différemment⁷⁸. Dans l'ensemble, abstraction faite des écarts temporels, les répercussions sur le BNAI demeurent neutres. En 2021, les banques ont amorcé la transition du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) vers le taux CDOR. Depuis décembre 2021, aucune nouvelle transaction n'est conclue en fonction du taux LIBOR⁷⁹. À l'instar du taux CDOR, le taux LIBOR comportait une prime de risque.

73. [Réforme des taux d'intérêt de référence au Canada](#)

74. Un dérivé est un titre dont la valeur dépend d'un ou de plusieurs actifs sous-jacents ou en est dérivée. Le dérivé prend la forme d'un contrat conclu entre deux ou plusieurs parties en fonction de l'actif ou des actifs. [Financial Derivatives | Exposé de position](#)

75. [Examen du taux CDOR par le Groupe de travail sur le TARCÔM : analyse et recommandations](#)

76. [Taux CDOR : questions fréquentes sur la transition](#)

77. [Le point sur la réforme des taux de référence | Article](#)

78. [Rapport annuel 2025 de la CIBC](#)

79. [Abandon du LIBOR — Bureau du surintendant des institutions financières](#)

Annexe B Descriptions des données⁸⁰

Revenus autres que d'intérêts :

Net de négociation = Revenu de négociation net des gains (pertes) sur les instruments détenus à d'autres fins que la négociation.

Frais de service et frais d'administration des cartes = Frais de service appliqués aux dépôts de détail et aux dépôts commerciaux, ainsi qu'aux cartes de crédit et de débit.

Frais et commissions d'investissement, de prise ferme et de valeurs mobilières = Frais des fonds communs de placement, commissions de prise ferme sur les nouvelles émissions, et commissions et frais liés aux valeurs mobilières.

Frais de gestion de placements et de garde = Frais de gestion de placements et de garde.

Frais liés aux prêts hypothécaires, commissions d'engagements de crédit de soutien = Frais liés aux prêts hypothécaires, frais d'engagements de crédit de soutien, frais d'engagement et autres commissions sur les prêts.

Frais d'acceptation = Frais d'acceptation et frais liés aux garanties et aux lettres de crédit.

Autres = Résultat des activités d'assurance, autres frais et part du revenu (perte) des entreprises associées et des coentreprises et autres frais. * Calculé comme revenu total sans intérêt moins toutes les catégories ci-dessus.

Revenus d'intérêts :

Valeurs mobilières = Valeurs mobilières du gouvernement du Canada et autres valeurs mobilières.

Prêts non hypothécaires à des particuliers à des fins non commerciales = Programmes de prêts personnels, cartes de crédit, marges de crédit personnelles et autres prêts personnels.

Autres prêts non hypothécaires = Prêts à des négociants en placements et à des courtiers, à des gouvernements, à des institutions financières, accords de prise en pension, autres prêts à des fins commerciales.

Prêts hypothécaires = Prêts résidentiels (assurés et non assurés) et prêts non résidentiels.

Autres = Dépôts à des institutions financières réglementées, revenus d'intérêt sur prêts non hypothécaires douteux et autres actifs productifs d'intérêts.

Charges d'intérêts :

Dépôts à vue et à préavis = Gouvernement, institutions de dépôt, particuliers bénéficiant d'un abri fiscal et autres dépôts.

Dépôts à terme fixe = Gouvernement, institutions de dépôt, particuliers bénéficiant d'un abri fiscal et autres, et autres dépôts.

Dettes subordonnées = Intérêts sur les dettes subordonnées.

Autres = Autres éléments de passif productifs d'intérêt, avances de la Banque du Canada, engagements de filiales autres que des dépôts, autres.

80. État du résultat global, bénéfices non répartis et AÉRG (P3) — Bureau du surintendant des institutions financières.